

LETTRE AUX PARENTS AVISANT D'UN CAS DE POUX/LENTES

École : _____ Date : _____

Bonjour, _____,

Suite à la vérification de la tête de votre enfant, nous constatons qu'il a des poux. L'école reconnaît que le Ministère de la Santé ne considère pas la pédiculose comme étant une maladie contagieuse, donc, celle-ci ne pose aucun danger pour la santé. Cependant, l'école réalise que la pédiculose est un problème qui exige une attention immédiate.

Pour prévenir la propagation des poux, nous vous demandons de vérifier la tête de votre enfant, de lire le feuillet d'informations joint et de lui administrer le traitement approprié immédiatement.

Suite au traitement, veuillez revérifier la tête de votre enfant pour vous assurer qu'il n'y a pas de poux vivants. Si vous en trouvez, veuillez contacter votre pharmacien ou votre médecin pour la prochaine étape.

Vous devez accompagner votre enfant lors de son retour. Il sera revérifié une autre fois à l'école. Si votre enfant a encore des poux de tête même après le traitement, vous devez consulter le pharmacien ou le médecin. Il ne pourra pas être réadmis à l'école.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Direction

AVIS DE TRAITEMENT

À la direction :

Soyez avisé que ____ a reçu un traitement pour poux de tête en suivant les directives et instructions du produit utilisé.

Traitement donné _____. Date _____

Je confirme qu'après avoir examiné la tête de mon enfant après le traitement, il n'y a pas de poux dans ses cheveux.

ADM.19.1.3

Je suis conscient qu'un 2^e traitement peut s'avérer nécessaire dans les 7 à 10 jours suivant le premier traitement pour tuer tout nouveau poux.

Signature du parent/Tuteur _____ Date _____